



**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11/22/2016

Numéro de version 2

Révision: 11/22/2016

**1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

- **Identificateur de produit** P101S-A
- **Nom du produit:** PÉNÉTRANT ÉLIMINABLE AUX SOLVANTS CANTESCO®
- **Code du produit:** P101S-A
- **Code de fiche:** 36
- **Code à barres:** 699913-10020
- **Emploi de la substance / de la préparation** PÉNÉTRANT
- **Producteur/fournisseur:**  
WWW.CANTESCO.COM

ADRESSE AMÉRICAINNE :

KEMPER SYSTEM AMERICA, INC  
1200 NORTH AMERICA DR,  
WEST SENECA, NY 14224  
TÉLÉPHONE (716) 558-2971

ADRESSE CANADIENNE :

KEMPER SYSTEM CANADA  
6345 NETHERHART ROAD  
MISSISSAUGA, ON L5T 1B8  
TÉLÉPHONE (905) 624-5463  
TÉLÉCOPIE (905) 624-2840

- **Service chargé des renseignements:**  
Tel: (716) 558-2971 ext. 228  
www.cantesco.com
- **Numéro d'appel d'urgence:**  
ChemTrec (800) 424-9300  
Canada: CANUTECH (appelez en PCV)) (613) 996-6666

**2 Identification des dangers**

- **Classification de la substance ou du mélange**



GHS02 Flamme

Aérosols inflammables - catégorie 1

H222

Aérosol extrêmement inflammable.



GHS04 Bouteille à gaz

Gaz sous pression - gaz comprimé

H280

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11/22/2016

Numéro de version 2

Révision: 11/22/2016

**Nom du produit:** PÉNÉTRANT ÉLIMINABLE AUX SOLVANTS CANTESCO®

(suite de la page 1)



GHS08 Danger pour la santé

Cancérogénicité – catégorie 2	H351	Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - catégorie 1	H370-H371	Risque avéré d'effets graves pour le sang. Risque présumé d'effets graves pour les yeux.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées - catégorie 1	H372-H373	Risque avéré d'effets graves pour les yeux à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Risque présumé d'effets graves pour les poumons et le nez à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration - catégorie 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS07

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - catégorie 3 H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· **Éléments d'étiquetage**

· **Éléments d'étiquetage SGH** Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

solvant naphtha aromatique lourd (pétrole)

naphtalène

1,2,4-triméthylbenzène

C.I. SOLVENT RED 164

· **Mentions de danger**

Aérosol extrêmement inflammable.

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Susceptible de provoquer le cancer.

Risque avéré d'effets graves pour le sang. Risque présumé d'effets graves pour les yeux.

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Risque avéré d'effets graves pour les yeux à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Risque présumé d'effets graves pour les poumons et le nez à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

· **Conseils de prudence**

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Ne pas perforer ni brûler, même après usage.

Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Se laver soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

(suite page 3)

CA/FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11/22/2016

Numéro de version 2

Révision: 11/22/2016

**Nom du produit:** PÉNÉTRANT ÉLIMINABLE AUX SOLVANTS CANTESCO®

(suite de la page 2)

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin.

EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.

NE PAS faire vomir.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un médecin.

Garder sous clef.

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **NFPA données (gamme 0-4)**



Santé = 2

Inflammabilité = 4

Réactivité = 0

### 3 Composition/informations sur les composants

· **Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

64742-94-5	solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	60-100% w/w
68476-85-7	gaz de pétrole liquéfiés	10-30% w/w
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	1-5% w/w
95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène	1-5% w/w
71819-51-7	C.I. SOLVENT RED 164	1-5% w/w
91-20-3	naphtalène	0,1-≤1% w/w

· **Indications complémentaires:**

Concentrations exactes sont retenus comme des secrets commerciaux.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### 4 Premiers secours

· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

· **Après ingestion:** Rincer la bouche. ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un centre antipoison/un médecin.

· **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11/22/2016

Numéro de version 2

Révision: 11/22/2016

**Nom du produit:** PÉNÉTRANT ÉLIMINABLE AUX SOLVANTS CANTESCO®

(suite de la page 3)

- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:** CO<sub>2</sub>, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**  
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Assurer une aération suffisante.  
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- **Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### 7 Manipulation et stockage

- **Manipulation**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
- **Préventions des incendies et des explosions:**  
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.  
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.  
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.  
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
- **Stockage**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**  
Stocker dans un endroit frais.  
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**  
Tenir les emballages hermétiquement fermés.  
Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.  
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

(suite page 5)

CA/FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11/22/2016

Numéro de version 2

Révision: 11/22/2016

**Nom du produit:** PÉNÉTRANT ÉLIMINABLE AUX SOLVANTS CANTESCO®

· **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite de la page 4)

### 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

**68476-85-7 gaz de pétrole liquéfiés**

EL (Canada)	Valeur momentanée: 1250 ppm Valeur à long terme: 1000 ppm
-------------	--

**91-20-3 naphthalène**

EL (Canada)	Valeur momentanée: 15 ppm Valeur à long terme: 10 ppm Skin; IARC 2B
EV (Canada)	Valeur momentanée: 78 mg/m <sup>3</sup> , 15 ppm Valeur à long terme: 52 mg/m <sup>3</sup> , 10 ppm

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **Équipement de protection individuel**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· **Protection respiratoire:** Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

· **Protection des mains:**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

· **Matériau des gants:**

Caoutchouc nitrile  
Butylcaoutchouc

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

### 9 Propriétés physiques et chimiques

· <b>Forme:</b>	Liquide/ Gaz
· <b>Couleur:</b>	Rouge foncé
· <b>Odeur:</b>	Aromatique
· <b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.
· <b>valeur du pH:</b>	Non déterminé.
· <b>Changement d'état</b>	
<b>Point de fusion:</b>	-68,3 °C
<b>Point d'ébullition:</b>	132 °C
· <b>Point d'éclair</b>	-104 °C (Prop. (28.3°C liq.))
· <b>Inflammabilité (solide, gazeux):</b>	Gaz liquéfié extrêmement inflammable.

(suite page 6)

CA/FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11/22/2016

Numéro de version 2

Révision: 11/22/2016

**Nom du produit: PÉNÉTRANT ÉLIMINABLE AUX SOLVANTS CANTESCO®**

(suite de la page 5)

· <b>Température d'inflammation:</b>	227,8 °C
· <b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
· <b>Auto-inflammation:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <b>Danger d'explosion:</b>	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· <b>Limites d'explosion:</b>	
<b>Inférieure:</b>	.85 Vol %
<b>Supérieure:</b>	24,6 Vol %
· <b>Pression de vapeur à 20 °C:</b>	70 psig
· <b>Densité à 20 °C:</b>	0,775 g/cm <sup>3</sup>
· <b>Densité relative</b>	Non déterminé.
· <b>Densité de vapeur, à 20 °C</b>	5,58 (AIR=1)
· <b>Vitesse d'évaporation</b>	Non applicable.
· <b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	Pas ou peu miscible
· <b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Non déterminé.
· <b>Viscosité:</b>	
<b>Dynamique:</b>	Non déterminé.
<b>Cinématique:</b>	Non déterminé.
· <b>Teneur en solvants:</b>	
<b>Solvants organiques:</b>	6,5 %
<b>VOC (CE)</b>	6,50 %
· <b>Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

### 11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**

· <b>Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:</b>		
<b>95-63-6 1,2,4-triméthylbenzène</b>		
Oral	LD50	5000 mg/kg (rat)
<b>91-20-3 naphthalène</b>		
Oral	LD50	490 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	5000 mg/kg (rat)

- **Effet primaire d'irritation**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Pas d'effet d'irritation.

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11/22/2016

Numéro de version 2

Révision: 11/22/2016

**Nom du produit:** PÉNÉTRANT ÉLIMINABLE AUX SOLVANTS CANTESCO®

(suite de la page 6)

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Pas d'effet d'irritation.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**

- **Catégories cancérogènes**

- **IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)**

91-20-3 | naphthalène

2B

- **NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)**

91-20-3 | naphthalène

R

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**  
Cancérogénicité – catégorie 2

### 12 Informations écologiques

- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement**
- **Potentiel de bioaccumulation:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**  
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
- **Autres effets néfastes:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés**
- **Recommandation:**  
Placer dans un contenant fermé et étiqueter comme déchets. Placer en lieu sûr et se conformer à tous les règlements fédéral, provincial et local pour l'élimination.

### 14 Informations relatives au transport

- **Numéro ONU**

· **DOT, TMD, IMDG, IATA**

UN1950

- **Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **DOT**

AÉROSOLS

· **TMD**

1950 AÉROSOLS

· **IMDG, IATA**

AEROSOLS

(suite page 8)

CA/FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11/22/2016

Numéro de version 2

Révision: 11/22/2016

**Nom du produit:** PÉNÉTRANT ÉLIMINABLE AUX SOLVANTS CANTESCO®

(suite de la page 7)

· **Classe(s) de danger pour le transport**

· **DOT**



- **Class** 2.1  
 · **Label** 2.1

· **TMD (Règlement sur le transport des marchandises dangereuses):**



- **Classe** 2 Gaz.  
 · **Étiquette** 2.1

· **IMDG, IATA**



- **Class** 2.1  
 · **Label** 2.1

· **Groupe d'emballage**

- **DOT, TMD, IMDG, IATA** Non réglementé

· **Dangers pour l'environnement:**

- **Marine Pollutant:** Non  
 · **Marquage spécial (TMD):** Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Gaz.

· **Indice Kemler:**

- · **No EMS:** F-D,S-U

· **Stowage Code**

· **Segregation Code**

SW1 Protected from sources of heat.  
 SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.  
 SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

· **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

(suite page 9)

CA/FR



# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11/22/2016

Numéro de version 2

Révision: 11/22/2016

**Nom du produit: PÉNÉTRANT ÉLIMINABLE AUX SOLVANTS CANTESCO®**

(suite de la page 8)

**· Indications complémentaires de transport:**
**· DOT**
**· Quantity limitations**

On passenger aircraft/rail: Forbidden

On cargo aircraft only: Forbidden

**· Remarks:**

Ce produit peut être livré en fonction de la Quantité Limitée Des Exceptions prévues que toutes les exigences de la Quantités Limitées d'expédition sont rencontrées.

**· TMD**

Ce produit peut être livré en fonction de la Quantité Limitée Des Exceptions prévues que toutes les exigences de la Quantités Limitées d'expédition sont rencontrées.

**· Quantités limitées (LQ)**

120 ml

**· Quantités exceptées (EQ)**

Code: E0

Non autorisé en tant que quantité exceptée

**· Catégorie de transport**

1

**· Code de restriction en tunnels**

D

**· IMDG**
**· Limited quantities (LQ)**

1L

**· Excepted quantities (EQ)**

Code: E0

Not permitted as Excepted Quantity

**· Remarques:**

Ce produit peut être livré en fonction de la Quantité Limitée Des Exceptions prévues que toutes les exigences de la Quantités Limitées d'expédition sont rencontrées.

**· IATA**
**· Remarques:**

Ce produit peut être livré en fonction de la Quantité Limitée Des Exceptions prévues que toutes les exigences de la Quantités Limitées d'expédition sont rencontrées.

**· "Règlement type" de l'ONU:**

UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

### 15 Informations relatives à la réglementation

**· Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
**· TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)**

Tous les composants sont compris.

**· Liste canadienne des substances**
**· Liste des substances domestiques (DSL/NDSL) du Canada**

Tous les composants sont compris.

**· Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 0.1%)**

95-63-6 | 1,2,4-triméthylbenzène

**· Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 1%)**

112-34-5 | 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

91-20-3 | naphtalène

**· Informations de danger relatives aux produit:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives sur les Produits dangereux

**· Éléments d'étiquetage SGH** Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).

(suite page 10)

CA/FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11/22/2016

Numéro de version 2

Révision: 11/22/2016

**Nom du produit: PÉNÉTRANT ÉLIMINABLE AUX SOLVANTS CANTESCO®**

(suite de la page 9)

**Pictogrammes de danger**


GHS02 GHS04 GHS08 GHS07

**Mention d'avertissement** Danger

**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

solvant naphtha aromatique lourd (pétrole)

naphtalène

1,2,4-triméthylbenzène

C.I. SOLVENT RED 164

**Mentions de danger**

Aérosol extrêmement inflammable.

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Susceptible de provoquer le cancer.

Risque avéré d'effets graves pour le sang. Risque présumé d'effets graves pour les yeux.

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Risque avéré d'effets graves pour les yeux à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Risque présumé d'effets graves pour les poumons et le nez à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Conseils de prudence**

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Ne pas perforer ni brûler, même après usage.

Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Se laver soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin.

EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.

NE PAS faire vomir.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un médecin.

Garder sous clef.

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

## 16 Autres informations

Le format de cette fiche signalétique satisfait aux exigences ANSI Z400, 1-1998, OSHA 1910,1200 et SIMDUT. Kemper System America, Inc offre les informations contenues dans la présente de bonne foi mais ne fait aucune représentation en ce qui concerne son exhaustivité ou sa précision. Ce document est destiné à servir de guide à la manipulation appropriée prudente de la matière par une personne ayant reçue une formation adéquate qui se sert

(suite page 11)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11/22/2016

Numéro de version 2

Révision: 11/22/2016

**Nom du produit: PÉNÉTRANT ÉLIMINABLE AUX SOLVANTS CANTESCO®**

(suite de la page 10)

de ce produit. L'utilisation du produit et les conditions d'utilisation sont hors du contrôle de Kemper System America, Inc. La garantie des produits se limite aux résultats des essais des performances du produit selon les détails des certificats de conformité. L'interprétation des résultats des essais sont la responsabilité de l'utilisateur. On ne fait aucune autre garantie exprimée ou implicite. Kemper System America, Inc. est une compagnie enregistrée ISO 9001:2008.

· **Service établissant la fiche technique:** Département de la sécurité pour les produits

· **Contact:** Stephen Nowicki

· **Acronymes et abréviations:**

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

NFPA: National Fire Protection Association (USA)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

CA/FR